

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 25 septembre 2024

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Procuration : Monsieur Alex KERIVEL, procuration à Monsieur Henri MOAN, Monsieur Christian CORNEC, procuration à Monsieur Jean-Pierre LE COZ, Madame Isabelle BUREL, procuration à Madame Odile DIVANAC'H
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Avenant n°1 - travaux d'aménagement secteurs Keridreuff, rue aux Œufs et place de la République
 - Réhabilitation des assainissements non collectifs (ANC) littoraux, programme d'aide régionale
- Cet ajout est validé à l'unanimité

Monsieur D. Evenat demande qu'un point soit fait sur la circulation à Penanguer.

Monsieur le Maire ajoute qu'il communiquera des informations au sujet de GRDF.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du précédent conseil municipal.

Madame Guillou demande la relecture d'un point du compte rendu concernant la création d'un poste d'agent d'état civil voté lors du précédent conseil municipal et souligne que la suppression de ce poste est à l'ordre du jour du présent Conseil et s'interroge sur ce changement.

Monsieur le Maire rappelle que pour le moment il s'agit pour les Conseillers de valider l'exactitude du contenu du compte rendu et non pas de débattre sur des points déjà évoqués. Il précise que la question des postes d'agents sera clairement traitée conformément à l'ordre du jour et que Madame Guillou pourra alors avoir réponse à ses questions.

- Compte rendu approuvé à l'unanimité

MODIFICATION DES TARIFS DE LA CANTINE ET PASSAGE AU DISPOSITIF « CANTINE A 1€ »

Monsieur le Maire explique que ce point sera également abordé par la caisse des écoles. Il présente ensuite le dispositif mis en place par l'État. La cantine scolaire est un service public indispensable aux familles mais également un espace privilégié d'apprentissage pour les enfants. Elle permet en particulier aux enfants des familles modestes de bien manger. Depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles maternelles et élémentaires. Ainsi, pour chaque repas facturé 1 €, l'État apporte une subvention de 3 € à la commune. À compter de 2024, l'aide de l'État est portée à 4 € pour les communes qui, en référence à la loi EGAlim, composent les repas avec 50 % de produits durables et de qualité (dont 20 % de bio), ce qui est déjà le cas pour la commune de Pont-Croix. De plus, cela entre en cohérence avec le projet alimentaire territorial de la communauté de communes.

Monsieur le Maire rappelle que pour la cantine, le coût d'un repas est d'environ 6,50 €. Jusqu'à aujourd'hui, la cantine de Pont-Croix est la moins chère du territoire pour les familles avec un repas facturé à 2,50 €.

Monsieur le Maire propose l'application d'une tarification sociale à 3 tranches comme suit :

Quotient familial	Tarif
0 à 1000	1 €
1001 à 1200	2,60 €
1201 et plus	3 €

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation.

Madame Guillou demande comment se calcule le coefficient familial. Il lui est répondu que c'est une donnée établie par la Caisse d'Allocations Familiales en fonction de la composition du foyer, des revenus, mais que les communes n'y ont pas accès.

Madame Guillou demande s'il y aura un impact sur les repas vendus à l'école Diwan. Monsieur le Maire explique que cette question devra être tranchée par la caisse des écoles. Aujourd'hui le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'aspect social du dispositif. Jusqu'à présent les repas sont vendus à l'école Diwan au prix de 3,50 €. Au vu de l'inflation une augmentation à 4 € pourrait être envisagée. L'école Diwan pourrait également bénéficier du dispositif « cantine à 1 € »

- Le Conseil valide la tarification sociale et la mise en place du dispositif cantine à 1 € à l'unanimité

DISPOSITIFS D'EXONERATIONS FISCALES FRANCE RURALITE

Par arrêté préfectoral, la commune de Pont-Croix est passée en zone France Ruralités Revitalisation (FRR) au premier juillet 2024. Cela permettra à la commune d'obtenir des revalorisations sur certaines dotations. Les défraiements de l'agence postale communale seront également revus à la hausse grâce à cette nouvelle classification.

Ce dispositif permet aussi d'exonérer les entreprises de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Sont concernés par ces mesures les entreprises de moins de 11 salariés créés à partir du 1^{er} janvier 2025. Ces exonérations sont attractives pour les entreprises.

- Vote : unanimité.

VENTE DE BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait une rapide présentation des 4 bâtiments concernés et indique que des acquéreurs se sont rapprochés de la commune. Monsieur le Maire précise que le vote de ce jour concerne uniquement le principe de la mise en vente. Il ne s'agit ni de fixer le prix de vente ni de déterminer qui achète. Il informe l'assemblée que l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne a été contacté pour qu'il propose un chiffrage pour le curage des deux bâtiments qu'il a acquis à la demande de la commune. Lors du prochain conseil municipal une enveloppe pour les prix de vente pourra être établie.

Madame Guillou rappelle que la philosophie de ces investissements communaux consiste à installer des commerces ou artisans en rez-de-chaussée et à créer des logements aux loyers accessibles dans les étages de ces bâtiments. Qu'est-ce qui empêchera les futurs acquéreurs de faire de la spéculation immobilière ou de détourner ce projet de son objectif ? Monsieur le Maire lui répond en expliquant que d'une part le changement de destination des locaux n'est plus possible et que d'autre part cela fera partie des contraintes imposées lors de la cession avec l'EPF.

Madame Guillou demande pourquoi vendre maintenant ? Est-ce par besoin d'argent ? Monsieur le Maire explique que la Commune a rempli son rôle en initiant ce projet. Maintenant ces locaux deviennent attractifs, des activités artisanales et commerciales vont s'y déployer. La Commune n'a pas vocation à gérer de l'immobilier.

Monsieur Evenat demande comment seront fixés les prix de vente. Monsieur le Maire précise que les prix seront le reflet des frais engagés par la commune et l'EPF (le cas échéant) pour l'acquisition et les travaux effectués dans chaque bâtiment.

Plusieurs élus demandent ce qu'il en est des ventilateurs installés sur le trottoir près de la future boucherie. Monsieur le Maire leur répond qu'un appentis sera construit pour les cacher selon le choix de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur Henri Moan demande si le locataire du 1 place de la gare a été prévenu. Monsieur le Maire confirme que c'est bien le cas et qu'il est en recherche d'un nouveau logement.

- Vote mise en vente du bâtiment 1 place de la gare : unanimité
- Vote mise en vente du bâtiment 1 boulevard général de Gaulle : 18 voix pour, 1 abstention
- Vote mise en vente du bâtiment 10 boulevard général de Gaulle : 15 voix pour, 4 voix contre
- Vote mise en vente du bâtiment 22 boulevard général de Gaulle : 15 voix pour, 4 voix contre

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

En préambule, monsieur le Maire souligne que ce point est particulièrement difficile à traiter puisqu'il a des répercussions sur la vie des agents concernés. Il présente ensuite à l'ensemble du Conseil le nouveau tableau des effectifs. Il explique que certains postes sont supprimés à cause d'une baisse d'effectif ou de besoin. C'est le cas pour l'école publique qui n'enregistre plus que 48 élèves inscrits. Dans ce contexte le poste de garderie/aide à l'école arrivant à terme en juin dernier n'a pas été renouvelé. Madame Guillou demande la parole et rappelle qu'un appel à candidature avait pourtant été lancé au printemps dernier. Monsieur le Maire acquiesce et ajoute que seulement deux personnes y ont répondu et que ces profils ne correspondaient pas du tout au poste, ce qui finalement s'avère être une bonne chose.

Monsieur Henri Moan s'inquiète d'une possible fermeture de classe pour la rentrée 2025. Monsieur le Maire assure que pour le moment les classes seront maintenues et il ajoute que pour pallier cette baisse des effectifs il est primordial de créer du logement pour accueillir des familles sur la commune.

La suppression du poste d'agent d'état civil et la non-reconduction du CDD agent CNI sont ensuite évoqués (il s'agit du même emploi, pour lequel une création de poste avait été envisagée lors du dernier conseil municipal). Monsieur le Maire souligne qu'après plus d'une année de fonctionnement, les demandes ont nettement chuté. De plus l'Etat, qui a demandé à la Commune d'ouvrir ce service à la population, ne joue pas le jeu en n'accordant pas les financements espérés, le motif étant que le service devait être ouvert au premier janvier 2023 (alors que la demande de la préfecture n'est connue qu'en

mars). Dans ces conditions, soit le poste est transféré sur la commune de Plouhinec (qui avait également été sollicité par la préfecture en 2023 pour ce service) soit le service est maintenu sur la commune de Pont-Croix mais uniquement un jour par semaine et avec le personnel existant.

Plusieurs conseillers demandent pourquoi depuis le mois de septembre la mairie ferme le samedi matin. Monsieur le Maire leur répond que compte tenu de la durée hebdomadaire de travail à 35h et de la réduction des effectifs il n'est plus possible d'ouvrir le samedi matin.

Monsieur Evenat s'insurge : « la commune est endettée et ce sont les habitants et le personnel qui payent ».

Monsieur le Maire répond que la masse salariale a augmenté ces dernières années en lien avec l'augmentation des services proposés à la population (carte d'identité/passeport, conseiller numérique, agence postale, communication). Il ne s'agit pas d'un problème d'endettement mais de fonctionnement et du choix dans les services proposés et rendus à la population. La commune de Pont-Croix garde un rôle de centralité pour le territoire mais reste une petite commune, ce qui rend compliqué la gestion. Cela implique de nombreuses activités avec un budget et une masse de personnel très contraints.

Madame Guillou demande des précisions sur la diminution du temps de travail des postes en ressources humaines et en gestion de projets. Monsieur le Maire explique que les employés concernés, conscients du contexte, ont accepté de diminuer leur temps de travail volontairement. Madame Guillou prend alors la parole et précise que d'autres postes (hors de la commune) leur ont été proposés et qu'ils ont été refusés. Elle poursuit en ajoutant que ces temps partiels équivalent à un smic à temps complet.

Monsieur Gonidou demande si ces diminutions de personnel sont inéluctables. Monsieur le Maire lui répond que la masse salariale de la commune doit se maintenir autour de 600 000 €.

Une question est posée faisant écho à la réunion des associations où il a été demandé que chaque association fasse le ménage après son activité dans l'une ou l'autre des salles communales. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là tout simplement de rappeler à l'ensemble des associations le respect qu'elles doivent avoir envers les locaux mis à leur disposition.

➤ Vote : 11 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions

RESTES A REALISER RECETTES 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, sont repris dans les colonnes appropriées au budget primitif de l'exercice suivant. Ils ne sont pas votés. Seuls les crédits nouvellement inscrits sur l'exercice sont soumis au vote.

Or, lors de la saisie du budget primitif 2024, les restes à réaliser en recettes n'ont pas été reportés, mais intégrés dans les nouvelles propositions de vote du budget 2024.

Monsieur le Maire propose donc de détailler les restes à réaliser recettes non reportées et de joindre la délibération en annexe au budget 2024 afin de se conformer aux dispositions du CGCT.

➤ Vote : unanimité.

AVENANTS 1 ET 2 POUR L'ENTREPRISE LE GALL PLAFONDS, CHANTIER CITE MUSICALE

Monsieur le Maire explique qu'en l'absence d'obligation de créer un plafond coupe-feu (comme initialement prévu) puisque la dalle béton est suffisamment épaisse, il a été demandé à l'entreprise Le Gall Plafonds un avenant au marché de base pour finaliser ces zones. Ces travaux viendront en déduction de ceux prévus pour les plafonds coupe-feu.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des travaux doivent être terminés fin octobre. Il indique également que le planning d'occupation de ces nouveaux espaces est en cours.

Madame Guillou demande quels seront les tarifs proposés. Monsieur le Maire lui répond que les salles seront mises à disposition pour les associations du Cap Sizun. Monsieur Henri Moan explique qu'il était

pour la gratuité des salles mais qu'avec l'augmentation des charges il estime que la question se pose aujourd'hui.

- Vote : 14 voix pour, 4 contre, 1 abstention

AVENANT TRAVAUX QUARTIER DE KERIDREUFF

Monsieur le Maire indique que le chantier a dû être mis à l'arrêt à cause de problèmes importants sur le réseau de tout à l'égout dans ce secteur. Ces travaux sont à la charge du SIVOM. En attendant la reprise des travaux un bi-couche doit être posé pour que la circulation puisse se faire dans de bonnes conditions. Ces désordres n'étant pas du tout prévisibles, un avenant à l'entreprise Le Roux a été demandé pour effectuer ces travaux supplémentaires. Pour le moment la date de la reprise des travaux, n'est pas encore connue et dépend des travaux que le SIVOM engagera.

- Vote : unanimité.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DISPOSITIF D'AIDE DE LA REGION

Suite aux nombreux épisodes de norovirus sur le littoral et afin de préserver les usages sensibles à ces pollutions microbiologiques (baignades, conchyliculture, pêche à pied) le Conseil régional de Bretagne a instauré un nouveau dispositif financier de nature à accompagner les travaux de réhabilitation des assainissements collectifs littoraux non conformes des particuliers. Sur Pont-Croix 18 installations sont concernées dont 7 urgentes.

Monsieur Henri Moan demande si un assainissement collectif peut être envisagée à Lanviscar. Monsieur le Maire explique qu'une telle installation est très onéreuse. Il ajoute qu'une réflexion sur le zonage assainissement collectif/non-collectif est à venir.

- Vote : unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR JASON GRANDRY

Monsieur le Maire rappelle que Jason Grandry, habitant la commune, vient de gagner une médaille de bronze aux jeux paralympique de Paris en para judo. Afin de s'entraîner correctement il a dû engager de nombreux frais qui ne sont pas pris en charge par un club ou une fédération. Afin de manifester son soutien et saluer la prouesse de ce sportif le Maire propose au Conseil Municipal de lui allouer une subvention exceptionnelle. Madame Guillou propose symboliquement que cette subvention correspondante à 1€/habitant soit 1 700 €

Monsieur le Maire ajoute que la communauté de communes validera également l'octroi d'une subvention (entre 2 000 et 3 000 €).

- Vote : unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Conformément à la modification du règlement intérieur du conseil municipal aucune question diverse n'a été présentée au Maire dans le délai imparti.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la nouvelle convention avec GRDF vient d'être signée. A cette occasion, il a été indiqué que les habitants de Pont-Croix passant du fioul au gaz bénéficieraient de la gratuité de création de compteur.

- Point sécurité routière

Monsieur le Maire rapporte qu'un accident dû à la casse d'un attache remorque vient d'avoir lieu au niveau des ralentisseurs rue du Finistère, le contenu de la remorque s'est répandu sur la chaussée. Monsieur Evenat explique qu'il y a des problèmes récurrent de circulation au niveau du quai de Penanguer. Il rappelle qu'une pétition signée par les riverains afin de limiter la vitesse et sécuriser ce passage existe. Il demande l'installation d'un radar et le traçage d'un passage piéton. Monsieur le Maire

répond que la seule solution est de réduire la vitesse à 30km/h dans toute la ville. Il propose également de demander à la gendarmerie une présence (avec verbalisation) sur ces points névralgiques. Monsieur Evenat estime que depuis la fermeture de la rue des Partisans le trafic s'est déporté à Penanguer, il faut donc rouvrir cette rue. Monsieur le Maire répond qu'il faut imaginer la ville de demain avec moins de voitures. Madame Maréchal demande combien de conseillers sont venus à pied ou à vélo ce soir. Pour de petites distances il faut changer nos habitudes et nos façons de nous déplacer.

Monsieur le Maire lève la séance.
Fin de la réunion du conseil à 22h23.
Fait et affiché à Pont-Croix le 9 octobre 2024

Le Maire
Benoît Lauriou

